

Relevé de délibérations et avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Auteur :

- Stéphane VALAT

Destinataires :

- Direction Générale des Services

Copies :

- Olivier Ballesta

- Hélène Velasco-Graciet

1/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2019

➡ **La CFVU a adopté le procès-verbal de la séance du 14 mars 2019.**

2/ MODIFICATION D'INTITULE DE PARCOURS POUR LA MENTION ÉTUDES SUR LE GENRE

Pour améliorer la visibilité du parcours et permettre une recherche par mot-clef sur le genre, l'UFR Humanités a sollicité une modification de l'intitulé du parcours de la mention études sur le genre.

- Intitulé actuel du parcours : Médiations, cultures langues ;
- Nouvel intitulé à compter de la rentrée 2019 : Genres, cultures, sociétés.

➡ **La CFVU a adopté la modification de l'intitulé du parcours de la mention études sur le genre : « Genres, cultures, sociétés ».**

3/ MODALITES DE DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX D'ADMISSION EN 2EME CYCLE

Il est proposé que ces commissions soient désignées "sur proposition du responsable de formation et avis du directeur de l'UFR", par le chef d'établissement.
Cette mention sera portée sur le visa de l'arrêté de nomination.

➡ **La CFVU a approuvé les modalités de désignation des membres des commissions d'examen des vœux d'admission en 2ème cycle.**

4/ CONVENTION DE FORMATION : AVENANT A LA CONVENTION UBM-FLORENCE

L'avenant modifie le plan de mobilité de la convention conclue entre les 2 universités relative au double diplôme de master signée le 19/06/2018. Les annexes à l'avenant définissent les nouvelles équivalences entre les 2 formations objet du partenariat.

➡ **La CFVU a approuvé l'avenant à la convention de double diplôme entre l'UBM et l'université de Florence.**

5/ CALENDRIER 2019/2020 : DEFLE

Cours du jour du 1^{er} semestre : 12 semaines du 09/09 au 06/12/2019

Cours du jour du 2nd semestre : 12 semaines du 20/01 au 17/04/2020

Périodes d'interruption des cours :

- Toussaint et Noël : identiques au calendrier général des formations ;
- Interruption d'hiver : 29/02 au 08/03/2020 ;
- Interruption de printemps : 18/04 au 03/05/2020.

➡ **La CFVU a adopté le calendrier 2019/2020 du DEFLE.**

6/ CALENDRIER DES INSCRIPTIONS 2019-2020

Les inscriptions comprennent 2 modalités :

- Les inscriptions administratives. Celles-ci se divisent 2 étapes :
 - ↳ L'inscription en ligne (IAWEB) et paiement : du 09 au 26/07 et du 19/08 au 13/09 ;
 - ↳ Dépôt des pièces justificatives en ligne (PJWEB) : du 09 au 26/07 et du 19/08 au 20/09.
- Les inscriptions pédagogiques : elles suivent un calendrier propre à chaque formation. Dans la mesure du possible, elles doivent être réalisées avant le début des enseignements du calendrier universitaire.

➡ **La CFVU a approuvé le calendrier des inscriptions 2019-2020.**

7/ CALENDRIER EVALUATION CONTINUE INTEGRALE 2019/2020

La CFVU a été informée du projet de calendrier ECI. La mise en œuvre de l'ECI concerne pour la rentrée 3 formations : les licences de géographie, d'arabe et la 3^{ème} année de la licence parcours portugais-espagnol.

Le calendrier définitif ainsi que les dispositions spécifiques à l'ECI seront approuvées au plus tard à la CFVU du 6 juin 2019.

Principes retenus pour ce calendrier :

- Il est calé sur les mêmes bornes que le calendrier général : pré-rentrée le 09/09/2019 et publication des résultats (*rattrapage pour les formations du calendrier général*) : 10 juillet 2020 ;
- Des semestres de 15 à 16 semaines pour organiser les enseignements et les temps d'évaluation ;
- Respect du principe de la 2^{nde} chance, organisé UE par UE. En fonctions de leurs notes, les étudiants se voient proposer des évaluations supplémentaires.

Les contraintes :

- Les mutualisations (UE mineures principalement) avec les formations qui relèvent du calendrier général en 2 fois 12 semaines. Les épreuves mutualisées seront positionnées sur les 2 premiers jours des sessions d'examens du calendrier général ;
- Les salariés ou étudiants empêchés qui ne peuvent pas participer à tout ou partie des évaluations de l'ECl. L'ECl est en phase expérimentale, concernant des formations où sont inscrits peu de salariés. La situation de ces étudiants sera étudiée au cas par cas par le directeur des études qui proposera une évaluation adaptée.

8/ LETTRE MISSION DE DIRECTEUR DES ETUDES

Les missions de directeur des études s'inscrivent notamment dans le cadre des dispositions de l'arrêté licence du 30 juillet 2018.

Le directeur des études est à la fois le référent des étudiants mais il joue également un rôle d'interface avec les services d'appui à la formation.

Il exerce des missions d'ordre général pendant la campagne d'admission en licence mais également pendant toute la durée du cursus de licence. A cet effet, il organise un ou des entretiens individualisés avec les étudiants sollicitant une adaptation de leur parcours de formation, il coordonne le suivi du contrat pédagogique de réussite et ses modifications éventuelles en cours d'année.

Lorsque la formation dont il est référent propose un parcours adapté, il pilote la mise en place des dispositifs de détection des étudiants (tests de positionnement, bilan individuel à mi- semestre...) et coordonne les dispositifs pédagogiques du parcours adapté.

NB : Le nombre de directeur des études et les modalités de valorisation de leurs missions sont en cours de validation.

➡ **La CFVU a donné un avis favorable à la lettre de mission de directeur des études.**

9/ CALENDRIER D'ADMISSION 2019 EN 2EME ET 3EME ANNEE DE LICENCE ARTS DU SPECTACLE, PARCOURS DANSE

Les étudiants inscrits au Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique et de la Danse de Bordeaux Aquitaine qui valident leur Examen d'Aptitude Technique (EAT) peuvent intégrer directement la 2^{ème} année de la licence mention arts du spectacle, parcours danse. Pour la session 2019, les résultats de cet examen est fixé au 08 mai 2019.

Dans le calendrier voté le 14/02/2019 en CFVU, la date d'ouverture de la campagne est fixée au 08 avril 2019 avec une fermeture de la plateforme Apoflux pour le dépôt des candidatures au 06 mai 2019.

En conséquence, la date de fermeture de la plateforme Apoflux pour le dépôt des candidatures est prolongée au 13 mai 2019.

➡ **La CFVU a approuvé la modification du calendrier d'admission en L2, L3 de licence arts du spectacle, parcours danse.**

10/ PARCOURSUP

Calendrier :

- 03/04/2019 : fin de la phase de confirmation des vœux des candidats ;
- 15/05/2019 : publication des propositions d'admission par les établissements ;
- 15/05 au 19/07 (*suspension pendant les épreuves écrites du baccalauréat*) : confirmation d'inscription dans la formation choisie ;
- 25/06 au 14/09 : phase complémentaire pour les étudiants n'ayant pas participé à la phase principale ou souhaitant candidater sur une formation disposant de places disponibles.

Nombre de vœux confirmés à l'UBM :

Le nombre total de vœux confirmés enregistrés en 2019 (28286) est en augmentation par rapport à 2018 : +503 vœux.

14 formations enregistrent un nombre total de vœux inférieur à celui de l'an passée. C'est notamment le cas pour les formations suivantes :

- LLCER Allemand, baisse du nombre total de vœux de 38%, soit 20 vœux en moins ;
- LLCER Espagnol, baisse de 24%, soit 183 vœux en moins ;
- LLCER Anglais, baisse de 22%, soit 445 vœux en moins ;
- Anglais-Philosophie, baisse de 22%, soit 45 vœux en moins ;
- Culture humaniste et scientifique, baisse de 21%, soit 104 vœux en moins ;
- LLCER Anglais Agen, baisse de 20%, soit 57 vœux en moins.

A l'inverse, certaines formations voient leur nombre de vœux confirmés augmenter significativement :

- LEA Anglais-Chinois : avec une hausse de 42%, soit 190 vœux de plus ;
- LEA Anglais-Japonais : avec une hausse de 39%, soit 302 vœux de plus ;
- LLCER Chinois : avec une hausse de 38%, soit 48 vœux de plus ;
- LEA Anglais-Arabe : avec une hausse de 35%, soit 99 vœux de plus.

Sur la base du nombre de vœux confirmés, du taux de pression par formation et du taux de remplissage, les filières ont été classées par catégories. Le nombre de candidats appelés par l'UBM va varier selon la catégorie à laquelle appartient la formation.

- Filière dont le nombre de vœux est en deçà des capacités : pas de classement (L1 arabe et allemand) ;
- Filières sans tension : tous les candidats sont appelés (ex : L1 espagnol, L1 chinois) ;
- Filières en tension modérée : pression entre 3 et 4 (*3 à 4 fois plus de vœux confirmés que la capacité d'accueil de la formation*), sauf exception (L1 anglais +SDL), appel de tous les candidats ;
- Filières en tension importante : pression supérieure à 4 et/ou augmentation des vœux par rapport à n-1, appel de tous les candidats soit limitation du nombre d'appelés notamment en L1 japonais (400) ;
- Filières en tension importante : taux de pression supérieur à 5 ou vœux en hausse, l'appel des candidats est majoritairement limité au secteur académique ou à la capacité d'accueil (ex : L1 LEA Anglais-Espagnol, L1 Culture humaniste et scientifique) ;
- Filières sélectives : limitation à la capacité d'accueil et possibilité de refuser des candidatures (ex : L1 Anglais-information communication, L1 Danse).